



Prud'homale paiement salaires indus

Par **johnnySa**, le **28/01/2015** à **09:15**

j'ai 56 ans pere de 5 enfants paxe a une handicapée de + de80% ,le 23 oct.2013 sous le no 1378 rep;12/01448 obtenu de la cours d'apel de montpellier une ordonnance pour le payement des indus de mes salaires postérieur à la liquidation de l'entreprise cloture le 24 avril 2013 dossier signifier aux Ags 12/2013 et la rectifications en intégralité de mes documents sociaux or sous pretexte de l'art 4e et 5e du L3253-8 et ayant dépasser les 45 jours on à refuser de me transmettre le bordereau de créance pour le payement de mes indus de salaires ainsi que mes documents sociaux en intégrale, j'ai été licencié pendant que j'étais en accident de travail ,je suis devenu invalide à 66% et du coup je ne pouvait pas m'inscrire au pole emplois sans documents sociaux ,ni percevoir l'intégralité de mes indemnités invalide, la carsat de toulouse n'a toujours pas rectifier mon parcours professionnelle , pour le calcul de mes indemnités ,ma maison viens d'etre mis en vente forcé suite à ces evennements ,je voudrai savoir quel sont mes droits et le pourquoi de ces refus et qui va me payer mes indus de salaire ,qui es responsable de la mise en vente force de mon appartement et quel avocat digne de ce nom peut prendre mon dossier en main en aide judiciaire à perpignan svp c'est un appelle au secours .
merci de me répondre urgement
JohnnyS.

Par **P.M.**, le **28/01/2015** à **11:08**

Bonjour,
Puisque vous avez apparemment l'Aide Juridictionnelle, vous avez un avocat, je pense, lequel connaît votre dossier et devrait vous conseiller utilement en connaissance de cause...

Par **johnnySa**, le **30/01/2015** à **22:41**

bonjour , je n'ai pas d'avocat pour l'aide judiciaire

Par **P.M.**, le **30/01/2015** à **23:13**

Bonjour,
Je vous conseillerais d'en prendre un spécialiste car de toute façon, ce n'est pas sur un forum

que l'on peut examiner un tel dossier...

Par **johnnySa**, le **01/02/2015** à **09:46**

conseillez moi un avocat svp

Par **P.M.**, le **01/02/2015** à **11:18**

Bonjour,

Je n'en connais pas sur cette région particulièrement et vous pourriez voir éventuellement avec une organisation syndicale pour qu'ils vous en indique un ou plusieurs avec lesquels ils ont l'habitude de travailler...